OPOUL - PÉRILLOS

République Française
Département des Pyrénées Orientales

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OPOUL-PERILLOS

Délibération N° 01/2024
Date convocation : 14/02/2024
Conseillers Municipaux en exercice : 14
Présents : 12
Absents excusés : 1
Procuration : 1

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf du mois de Février, à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal de la Commune d'Opoul-Périllos, régulièrement convoqué, Conformément aux articles L2121-11 L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire le Monsieur Patrick SARDA.

PRESENTS : M. SARDA Jérémy, Mme DEDEBANT Estelle M. PORTEILS Ludovic, , M. DESCHAUX-BEAUME Freddy, Mme GONZALEZ Céline M. PONSEILLE Joseph, Mme GOSNET Marina, Mme CARRERE Julie M. DROUILLARD Daniel, M. ROLLI Patrice, Mme FERRAND-GREIN Pascale,
ABSENTS : M. SERPETTE Nicolas,
PROCURATIONS : Mme VONAU Marianne à M. Patrick SARDA
Secrétaire de Séance : M. SARDA Jérémy
Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

OBJET : MOTION CONTRE LA SUPPRESSION D'UNE CLASSE SUR L'ECOLE D'OPOUL-PERILLOS

Monsieur le Maire donne lecture la carte scolaire pour la rentrée 2024, arrêtée le 5 Février dernier par la Direction Académique des Services de l'Education Nationale.
Il prend acte de la fermeture d'une classe sur l'école d'Opoul-Périllos.

Bien que conscient des effectifs actuels et des estimations de la rentrée prochaine, il s'inquiète sur les conditions d'accueil des 22 naissances enregistrées en 2022, qui feront leur rentrée à l'école en 2025.
Une ouverture de classe ne sera pas pour autant envisagée à cette date.

Monsieur le Maire rappelle qu'une correspondance a été adressée à Monsieur le préfet pour le sensibiliser aux contraintes de notre école rurale. Insistant notamment sur les conditions d'accueil des enfants en difficulté : absence du Réseau d'Aide (RASED), mutualisation des horaires des Accompagnants aux Elèves en Situation d'Handicap (AESH). Profitant de ce courrier pour rappeler les engagements de la commune dans les dispositifs de valorisation de l'investissement de notre équipe enseignante :

- L'Ecole de Demain :
  - Niveau 2 du Label Ecole en Démarche globale de Développement Durable (E3D) : Ecole dehors, Jardin et vigne pédagogique, Panneaux solaires
- Projet Educatif Territorial
- Plan Mercredi
- Eco Conseiller et conseil municipal

Monsieur le Maire précise que cette fermeture viendrait ébranler la dynamique impulsée par notre politique locale de l'enfance et la jeunesse, et fragiliserait la qualité du cadre scolaire, au profit, peut-être des écoles privées du secteur.

Monsieur le Maire indique qu'une copie de cette correspondance a été envoyée à Madame la Présidente du Conseil Départemental et élus locaux (Sénateurs, député, Conseillère régionale, Conseiller départemental).
Et se réjouie de leur soutien.

Il salue également l'engagement des parents d'élèves mobilisés contre la fermeture de cette classe et le maintien des conditions d'accueil de leurs enfants.
Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après délibération et à l'unanimité :

ADOPTE une motion contre la suppression d'une classe sur l'école d'Opoul-Périllos.
SOUTIEN l'action des parents d'élèves et leur mobilisation.
REFUSE la prise en compte d'une seule logique comptable des effectifs.
REFUSE la dégradation de la qualité de l'enseignement dans les zones rurales et en particulier sur la Commune d'Opoul-Périllos.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Opoul-Périllos le 19 Février 2024

M. SARDA Patrick
Maire